

Le monde change, EDM aussi.
Voici la nouvelle facture, plus claire, plus accessible !
Vous retrouverez vos services en ligne dès la rentrée 2021.

VOS REFERENCES

N° payeur : G/P21026345
N° de téléphone : 06 39 02 23 41
Email :

NOUS CONTACTER

 [Par internet](https://www.electricitedemayotte.com)
<https://www.electricitedemayotte.com>
clients@electricitedemayotte.com

 [Par l'Agence En Ligne](https://espace-client.edm.yt)
<https://espace-client.edm.yt>

(bientôt disponible)

 [Par téléphone](tel:0269625660)
Lundi au Jeudi : 7h00 - 15h30
Vendredi : 7h00 - 12h00
02 69 62 56 60 (prix d'un appel local)

 Par courrier
Electricité de Mayotte
BP 333 ZI KAWENI 97600 MAMOUDZOU

 [Urgence dépannage 24h/24 7j/7](tel:0269625005)
02 69 62 50 05 (prix d'un appel local)

 **Titulaire du contrat**

M. CHATELET Dominique
 **Cotitulaire du contrat**

CABILLIC Agnes

 **Lieu de consommation**
38 RUE BANDRAHARI
97615 PAMANDZI - PAMANDZI

 **Votre contrat**

N° client : G/P21026345
N° de téléphone client : 06 39 02 23 41
N° contrat : D/BR025035

 **Electricité**

N° PDL : BT/97615/002533
N° Compteur : 041559000213
N° Support : 870526
Tarif : Bleu Résidentiel ST 03 kVA
Puissance : 3 kVA

 <https://www.facebook.com/electricitedemayotte/>
 <https://opendata.electricitedemayotte.com/>

Flasher le QR code pour accéder au site EDM



M. CHATELET Dominique
CABILLIC Agnes
38 RUE BANDRAHARI
97615 PAMANDZI - PAMANDZI

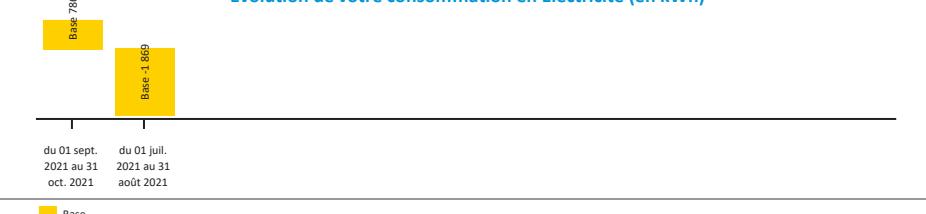
 **Facture de consommation** du 26/10/2021 N° FA0000093868

Montant TTC	120,16 € Prélevé le 30/11/2021
Abonnement	14,46 €
Consommation	78,46 €
Taxes	27,24 €
TVA	0,00 €
Montant total à payer	120,16 €

 **Les prochaines étapes**

- Prochaine facture vers le 26/12/2021
- Pour votre prochaine facture, vous avez la possibilité d'être facturé au plus juste en nous communiquant, sur Internet ou par téléphone, votre relevé de compteur entre le 07/12/2021 et le 23/12/2021.
- Prochaine relève vers le 25/12/2021

Evolution de votre consommation en Électricité (en kWh)



€ Prélèvement automatique

Le montant de 120,16 € sera prélevé le 30/11/2021 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : CHATELET Dominique

IBAN : FR76*****748**

BIC : CCBPFRPPVER

Banque : BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

En cas de modification de référence de ce compte, merci de vous connecter à votre espace Client EDM ou de contacter votre conseiller clientèle.

Votre contrat Electricité - Bleu Résidentiel ST 03 kVA

Compteur électricité électronique N° 041559000213

Ancienne relève	Nouvelle relève	Mode de relève	Poste tarifaire	Ancien index	Nouvel index	Base distr. (kWh)		
25/08/2021	22/10/2021	Estimé	Base (actif)	22541	23327	786		
Abonnement				Prix HT mois	Montant HT €	TVA		
Abonnement Mensuel du 01/11/2021 au 31/12/2021				7,23	14,46	0,00%		
Total Abonnement					14,46			
Consommation				kWh	Prix HT €	Montant HT €		
Base	du 25/08/2021 au 22/10/2021		786	0,099823	78,46	0,00%		
Total consommation					78,46			
Taxes				Taux	Base	Prix HT €		
Octroi de Mer du 25/08/2021 au 31/12/2021				2,5	92,92	2,32		
TCCFE du 25/08/2021 au 22/10/2021				786	0,006	4,72		
TDCFE du 25/08/2021 au 22/10/2021				786	0,003188	2,51		
Contribution Service Public Electricité du 25/08/2021 au 22/10/2021				786	0,0225	17,69		
Total Taxes						27,24		
Total Electricité hors TVA						120,16		
En résumé								
Total facture hors TVA du 26/10/2021						120,16 €		
TVA 0,00% sur un montant total de 120,16 €						0,00 €		
						Montant total TTC		
						120,16 €		

Total facture du 26/10/2021**120,16 €**

€ Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé. Les tarifs et les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet d'EDM : www.electricitedemayotte.com. Votre compteur est relevé tous les 6 mois par un agent EDM. Veillez à ce qu'il puisse accéder à votre compteur. Vous avez la possibilité, à tout moment, de nous transmettre vos index par mail, téléphone, ou via votre espace client. En cas de non relève, une facture sur relevé estimé vous est transmise : elle est calculée sur la base de votre historique de consommation. Elle est utilisée pour la facturation dans l'attente de votre prochain relevé de compteur.

⚠ Pensez à régler votre facture dans les délais indiqués : conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard de 10€ sur les factures inférieures à 100€ et de 10% sur les factures supérieures à 100€.

DOCUMENT À CONSERVER 5 ANS

🗣 En cas de litige relatif à l'exécution du contrat, le client peut adresser une réclamation à EDM dont les coordonnées figurent sur la facture. Si votre réclamation auprès d'EDM n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie : www.energie-mediateur.fr ou Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le service d'information des pouvoirs publics : www.energie-info.fr ou par téléphone au 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

⌚ Glossaire:

- *Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)* : ce montant est collecté par EDM puis redistribué par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour financer les missions de service public.
- *Taxe sur le Consommation Finale d'Electricité (TCFE)* : au bénéfice des collectivités locales, son montant est calculé sur la base de la consommation.
- *TVA* : elle est payée sur les débits. Le taux en vigueur à Mayotte est de 0%.
- *Octroi de mer régional* : 2,5 % du montant de la facture HT.